

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quartidi 24 Thermidor, an Ve.

Vendredi, 11 août 1797.

(N^o. 84.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam dī quoque provehant
In majus :

H O L L A N D E.

La Haye, 4 août (17 thermidor). Mardi prochain, 8 août, il sera enfin décidé si le projet de constitution formé pour notre république, sera accepté ou rejeté. Le citoyen Pierre Vreede, à la tête de onze de ses collègues représentans à l'assemblée nationale, vient de publier deux brochures, pour dissuader ses concitoyens d'accepter cette constitution. Dans l'une, en jugeant le projet, il le trouve peu conforme aux principes de la vraie et pure démocratie : dans l'autre il répond aux principaux argumens faux et trompeurs, allégués publiquement ou en secret pour l'acceptation. Non content de cette démarche, il vient de publier encore en son nom et en celui de ses collègues, une adresse aux Bataves, relative à une note que le ministre de France, le citoyen Noël, a remise, le 20 juillet, à notre assemblée nationale, et dans laquelle il est dit « Que le gouvernement français » a appris avec beaucoup de plaisir que la constitution batave étoit enfin terminée ; qu'en conséquence il se flattoit » que la nation hollandaise ne balancerait plus à accepter » cette constitution qui repose sur d'excellentes bases ». Voyant dans cette note un moyen fertile, entre les mains des aristocrates, pour en tirer tout ce qui peut servir à la réussite de leurs mauvais desseins, pour conduire le peuple au point où ils veulent, savoir de se mettre par l'acceptation de la constitution, sur le trône du despotisme, et d'engager la nation à se charger elle-même des chaînes d'une éternelle servitude ; le citoyen Vreede soutient, avec ses mêmes collègues, que la religion du directoire exécutif de France a été surprise, et qu'il a été détourné du sentier de la vérité par ceux dont le devoir étoit de lui rendre compte du projet de constitution et de la situation des affaires de notre pays. « Quoi, dit-il, ce directoire toujours si scrupuleux, si circonspect à maintenir et à reconnoître » notre indépendance aux yeux de tous les peuples de l'Europe ; qui s'est prescrit le devoir d'éviter tout ce qui pourroit faire penser, en quelque façon, qu'il desiroit s'ingérer dans nos intérêts domestiques ; ce même directoire pencheroit-il tout-à-coup vers un extrême opposé, et voudroit-il anéantir notre indépendance de la manière la plus complète ? C'est ce que la nature de la chose même rend impossible. On parvient d'un extrême à l'autre par des transitions douces, et non de plein saut ». L'auteur part de-là pour ôter à la démarche du ministre Noël tout effet quelconque sur l'esprit de la nation.

F R A N C E.

Extrait d'une lettre communiquée par un Lyonnais, du 9 août 1797.

Si tu as quelque argent, mon fils, fais une petite bourse en louis d'or, je te le conseille. Je ne sais si nous sommes bien loin de quelque orage. Je fus hier au département, il venoit d'expédier un courier au conseil pour lui apprendre que les troupes d'Italie venoient sur Marseille et ensuite sur Lyon. Je n'ai rien dit à personne ; cependant l'on a des soupçons. Les affaires se resserent : il y a un mouvement d'inquiétude. Dans ce moment, sans avoir peur, il est à propos d'avoir de la prévoyance.

Note des rédacteurs. Le tems vérifiera si les inquiétudes du département du Rhône sont fondées.

Du Mans, le 21 thermidor.

Le général Cambray, en garnison au Mans avec quatre mille hommes, commit tant de vexations dans cette malheureuse ville, que le ministre de la guerre fut obligé de céder aux sages remontrances des corps administratifs de cette ville. En conséquence il donna ordre au général d'évacuer le Mans.

Nous apprenons dans ce moment que, par une inconséquence que nous ne pouvons expliquer, le même général vient de rentrer dans cette ville à la tête de quatre autres mille hommes. Ces derniers feroient presque regretter les premiers. Deux mille oppriment impunément les citoyens dans la ville, et deux mille autres sont campés sous les murs, de manière qu'elle est de fait en état de siège.

Paris, le 23 thermidor.

Voici un exemple de laconisme rare. Le conseil des cinq cents a demandé, par un message, que le directoire eût, dans l'espace de trois jours, à l'informer des ordres donnés pour faire avancer des troupes vers Paris. Le troisième jour la réponse arrive : « Le directoire arrête que le général de division Augereau est nommé commandant de la 17^e. division militaire. »

La division de l'armée d'Italie, commandée par le général Augereau, est celle dont l'adresse est d'un genre d'éloquence plus bizarre, plus exaltée, plus menaçante. Les conseils n'ont pas osé demander au directoire ce qu'il pense de ce genre d'éloquence ; le directoire leur épargne à cette égard la formalité d'un message : « Nous arrêtons que le général Augereau commandera la 17^e. division. »

On voit bien que cette nomination répond à tout, prévient toute question. Vive le jacobinisme, vive l'économie du tems et des paroles! Ah! si l'économie de l'argent s'établit aussi. . . . Mais jusqu'à-présent on n'économise que le paiement des rentiers et pensionnaires de l'Etat.

M. de Toulangeon, ex-constituant, remplace à l'institut l'ex-conventionnel Deleyre. On ne demandera pas qui est M. de Toulangeon: mais beaucoup de nos lecteurs ne se souviennent déjà plus de Deleyre. C'étoit l'auteur de la *vie* et de l'*analyse de Bacon*. Il avoit choisi là une très-bonne voiture pour aller à la gloire philosophique et littéraire, et il n'arriva à rien. Il y a eu peu d'hommes aussi parfaitement nuls.

L'institut a remplacé aussi Raynal. C'est son contemporain le professeur Bouchaud qui lui succède. Ce M. Bouchaud étoit petit neveu du célèbre Doujat, professeur en droit comme lui, comme lui conseiller d'Etat, et, je crois, comme lui académicien des inscriptions. La nomination à l'institut couronne tous ces honneurs. A l'âge de 90 ans, M. Bouchaud n'avoit plus besoin que de la célébrité.

Beaucoup de jacobins étoient hier aux tuileries, et tenoient leurs assises, par pelotons, sous certains arbres qu'ils affectent. Beaucoup de garçons perruquiers venoient à la file et en grande hâte leur apporter des nouvelles. Les garçons perruquiers ont toujours été célèbres pour les messages. Mais ceux-ci ne sont pas messages d'amour. Gens à *cadencettes*, à *oreilles de chien*, etc., ils donnent vraisemblablement vos adresses, et redisent vos conversations. Prenez y garde.

L'Europe nous fournit la note suivante :

Le courrier porteur de la dernière dépêche de Bonaparte, l'étoit aussi de plusieurs autres qui n'étoient pas moins pressées. Il paroît que c'est plutôt à la diligence de ces dernières, qu'étoit attachée la gratification considérable accordée au courrier.

La vigilante commission des inspecteurs des anciens a fait dresser procès-verbal de ces dépêches. En voici un extrait que nous certifions véritable, et qui justifie la mesure prise par la commission. Il en résulte qu'elles contenoient :

Un passe-port donné à ce courrier à Milan, le 13 thermidor, par Alexandre Berthier. Au bas du passe-port, est écrit : « Le courrier a déjà reçu 2,000 livres. » En marge : « Il porte des paquets pour le corps législatif, et une lettre » pour M. Visconti, ministre de la république cisalpine. »

Un paquet pour madame de Staël. . . . !

Un autre paquet pour Benjamin Constant, suisse, qu'on qualifie de *membre du conseil des anciens*. (Ce paquet est arrivé trop-tôt.)

Des dépêches pour Louvet et Villetard.

Les membres du corps législatif qui entretiennent une correspondance en Italie, sont Talot, Poulitier, Echassériaux, Lacombe-Saint-Michel, Delmas, Legendre, Riou, Jean Debrie, Salicetti, Casa-Bianca, Tallien, Bailleul, Syeyes et Guillemardet.

Il importe de donner à ces faits la plus grande publicité; ils serviront à faire connoître : 1^o. que c'est à payer des couriers *extraordinairement* suspects, que sont employées les contributions levées en Italie; 2^o. quels sont les factieux de l'intérieur qui égarent les soldats; ils serviront enfin à apprécier qu'elle sera la réponse du directoire au message du conseil des cinq cents, relative aux délibérations et adresses inconstitutionnelles de l'armée.

Sarpen/

On ne peut sortir du vaisseau.

Dans un vaisseau battu violemment de la tempête, un passager ne sait trop quelle place choisir. Le pont doit être libre pour la manœuvre. Le fond de cale est le séjour des plus tristes inquiétudes. On aime mieux encore soutenir le spectacle des dangers, parce qu'il a des intervalles d'espérances. Je l'éprouvois, cette nuit, dans un rêve fort agité, l'effet et l'image de nos conversations depuis huit jours: et ne sachant quel parti prendre, je me souviens que j'ai pris celui de m'endormir. C'est bien la preuve que je dormois déjà. Car je n'aurois pu m'y résoudre si j'avois été éveillé. Il y a des choses qu'on n'ose que quand on dort, où qu'on est mort. C'est ainsi que Racine qui craignoit tant de déplaire à Louis XIV, eut pourtant la hardiesse de se faire enterrer à Port-Royal, et assurément, comme disoit le comte de Roucy, *il ne l'eût jamais osé de son vivant*.

J'osai donc (dans le sommeil) m'endormir. Mais, à mon réveil, je me suis aussitôt rappelé assez distinctement l'embaras d'esprit que j'y avois éprouvé; et ma pensée se portant vers le vaisseau politique, et sur cette mer de révolutions sans cesse révolutionnées comme des flots qui se bouleversent, je me suis demandé comment nous subsistons encore. Est-ce que le vaisseau, à mesure qu'il est fracassé, se reproduit de lui-même pour être fracassé d'une autre manière? Sur quelle place n'ai-je pas vu tomber la foudre? Quel mât n'a pas été plusieurs fois abattu? Quel pont chargé de travailleurs et de spectateurs n'a pas été balayé par des vagues qui les ont entraînés dans la mer? Que de pilotes jettés à bas du gouvernail? Que de mousses de leurs agrets? Que de journalistes de leur dunette? Pauvres journalistes! Pauvres mousses! Pauvres pilotes!—Pauvre et infortuné peuple! qui se trouve embarqué dans une révolution.

Toute figure cessante, il y a tout à l'heure neuf ans qu'en France la vie n'est qu'une succession de secousses et d'épouvantes entremêlées d'instans de repos qui ne sont proprement que de la lassitude, que l'abattement qui succède à l'effroi. Je sais qu'au milieu de tout cela, le consul de Palerme (l'éloquence sait à jamais quel homme est désigné par ce nom, comme cicéron l'est par celui du fameux consul de Rome), le consul de Palerme, dis-je, persiste à dire qu'il faut bénir l'heureuse époque de la révolution comme les Anglais conservent encore la vieille phrase *dans les jours dorés de la reine Elisabeth*. Mais je demande au consul de Palerme comment, en supposant que la révolution est la plus belle chose du monde, on peut ne pas maudire ceux qui en ont fait la plus hideuse, et ceux qui en veulent faire une plus hideuse encore et la consommation de tous les malheurs, et ses confrères en bavardage et en sophisme qui osent appeler cet état liberté.

Quelle liberté que celle de vos sauvages que vous vantez tant, disoit le bon et savant jésuite Castel, à J. J. Rousseau, en 1754; celle de vivre dans les alarmes de la guerre et de la disette; celle d'être assommés s'ils n'assomment; celle de courir deux lieues pour se désaltérer dans une marre quand ils ont soif, et de manger les écorces des arbres quand ils n'ont pas de gibier. Quelle liberté, consul, que celle de nous autres rentiers de mourir de faim, ne voulant pas comme vous autres voler la république ou les passans, ou Venise ou une sacristie! Quelle liberté que celle de nous autres écrivains de nous taire lâchement comme. . . ., ou de mentir comme Duval et Poulitier, si nous n'aimons mieux tomber sous les poignards dont vous autres, depuis trois mois, ne cessez de menacer les journalistes et mon ami Maret! Je

ne veux pas trop détailler toutes les autres circonstances de cette liberté ! C'est ce que les anciens appelloient *lieu oratoire*, grand espace pour des discours cent fois répétés et des idées vulgaires ; j'aime mieux revenir à la première dont je suis parti. Quelle est sur ce vaisseau si agité, la place ou doit se tenir l'homme de bien ? car il faut qu'il en ait une ; il se doit pour sa part à la manœuvre commune : nul, s'il a sa raison, ne doit se jeter à l'écart et s'endormir quand les méchants veillent et conspirent avec les flots pour nous engloutir. Il faut que chacun soit à un poste et remplisse un devoir ; et si le mien est d'observer et d'avertir, je dois continuer à le faire avec courage. Je me suis fait journaliste ! je dois me tenir à ma *dunette* au risque d'y être canardé par les amis du consul, et avec l'espérance que de ce poste je pourrai peut-être contempler leur départ, et les voir, la rame à la main, présidés par un vigoureux comite, s'asseoir sur les bancs d'une galère, et voguer la galère. B. V.

Esprit de Mirabeau, extrait de ses ouvrages, et précédé du précis de sa vie ; 2 gros vol. in-8°. de onze cents pages. Prix, 9 liv. brochés et 12 liv. francs de port pour les départemens ; à Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Haute-Feuille, N°. 20.

On a souvent observé que notre révolution, si féconde en grands évènements, ne le fut pas en grands hommes. Les moindres mouvemens politiques de la France avoient fait paroître, même dans les tems de barbarie, des personnages illustres et des caractères imposans. Le siècle de la ligue et celui de la fronde, sans remonter plus haut, offrent une foule d'esprits supérieurs, et, ce qui peut étonner davantage, on y rencontre assez souvent des vertus héroïques. La révolution française, il faut en convenir, n'a pas eu les mêmes résultats. Elle n'a fait qu'irriter toutes les passions sans les épurer et les annoblir, et de jour en jour on s'apercevra que ce moyen, si commode quand on veut détruire, n'est pas si sûr quand on veut créer et maintenir de nouvelles institutions.

Quoi qu'il en soit, le siècle des grandes lumières ne paroit pas celui des grands caractères. A tous les hommes d'Etat nés parmi les troubles de l'ancienne monarchie française, nos dernières assemblées nationales ne peuvent guères opposer que leur Mirabeau. On doit le regarder en effet comme le créateur de la révolution française, et c'est une idée heureuse d'avoir rassemblé ce qu'il y a de meilleur dans ses ouvrages.

L'enthousiasme ou la haine ont souvent jugé cet homme singulier. Je ne l'ai jamais rencontré que deux fois dans le cours de ma vie ; je n'ai pour lui, ni haine, ni enthousiasme. J'en parlerai avec impartialité.

Mirabeau partagea tous les vices et toutes les lumières de son siècle ; et les premiers ne l'aidèrent pas moins que les secondes, à obtenir une grande influence sur les états-généraux.

Il naquit dans une famille où l'esprit de système, où l'orgueil et la haine avoient passé la mesure ordinaire. Il conserva toujours ces funestes impressions de son enfance. Il fut élevé parmi tous ces réformateurs qui attaquoient les opinions politiques, après avoir ébranlé les opinions religieuses. Voltaire avoit beau leur crier : *Ne combattons pas à-la-fois la religion et les gouvernemens ; débarrassons-nous de la première, et nous verrons après*. Les disciples dédaignoient les allarmes de leur premier maître ; et l'événement a prouvé qu'ils jugeoient mieux que lui de la force

de leurs moyens, et du développement de toutes les passions dont ils avoient fait les auxiliaires de leur doctrine. C'est en partie à ces circonstances que Mirabeau dut l'audace de ses opinions, et cet esprit d'indépendance qui le rendoit si propre à devenir un chef de faction dans un siècle corrompu.

Des vengeances domestiques qu'il avoit peut-être méritées, mais qui furent trop longues et trop arbitraires, l'aigrirent encore, et lui donnèrent, aux yeux de la foule, quelque chose de cet intérêt qui s'attache aux opprimés : il mit surtout en œuvre ce dernier moyen, pour se montrer, avec quelque avantage, à la renommée.

Il avoit composé de nombreux volumes avant la révolution, et n'étoit point placé au rang des bons écrivains. Son écrit sur les *Lettres de cachet* avoit seul fixé l'attention des bons juges. On trouve, en effet, dans cet ouvrage, des vérités utiles énergiquement exprimées. Le style en est quelquefois dur, incorrect et déclamatoire ; mais il ne manque pas de vigueur, de mouvement et d'originalité.

Mirabeau étoit impatient d'attacher son nom à tous les évènements, à toutes les questions qui occupoient un moment les esprits. Deux motifs très-pessans l'y déterminoient, le besoin de vivre et l'amour de la célébrité. Une pauvreté noble a souvent donné plus d'énergie au talent et plus de développement à la vertu ; mais au milieu de sa pauvreté, Mirabeau conservoit tous les besoins du luxe et même d'une vanité puérile. Avec un tel contraste dans les habitudes et les moyens, l'homme le plus moral auroit succombé, et celui dont nous parlons, n'avoit pas des principes sévères : il prodiguoit donc sa plume à tous les libraires et son talent à toutes les opinions dont il pouvoit espérer de l'or et du bruit.

Il a écrit successivement contre la cour de Prusse, les ministres Necker et Calonne, la banque Saint-Charles, l'ordre de Cincinnatus et Beaumarchais.

L'auteur comique fut le plus sage dans toute cette affaire, il se contenta d'être riche et ne dit mot.

La postérité remarquera peut-être que les trois hommes qui ont le plus préparé et soutenu la révolution française, Calonne, Necker et Mirabeau, étoient ennemis. Il fut un tems où le second sembloit réunir autour de lui toutes les espérances de la nation. C'en fut assez pour le désigner à la haine du dernier qui refusa au ministre genevois toute espèce de talent sous les rapports d'homme d'Etat. On s'est souvenu, en 1790, de ce jugement prononcé sur le directeur des finances à l'époque de sa gloire, et peu après le fameux *Compte Rendu*. F.

(La suite à demain.)

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 23 thermidor.

Dumolard prononce le discours dont il fut chargé par un arrêté d'hier, relativement à l'anniversaire du 10 août. Après avoir considéré cette journée mémorable comme le prélude des évènements nombreux enfantés par la révolution, Dumolard insiste sur la nécessité de terminer enfin le cours de cette révolution. C'est l'oubli des haines, dit-il, c'est le silence des passions qui empêcheront le retour d'un 2 septembre, d'un 31 mai, d'un nouveau Robespierre. Le crime veille et veut du sang : mais sa coupable vigilance, mais sa soif impie seront trompées. Le corps législatif sera calme et grand ; l'histoire dira :

La représentation nationale n'a pas voulu d'une victoire qui coûtât de larmes ; les vrais sentimens des armées françaises lui étoient connus , elles furent éclairées par des lois sages , et l'espérance du crime fut confondue.

Représentans , ajoute l'orateur , le 10 août 1792 vit tomber un trône de quatorze siècles.

Heureuse la France si le retour de cette époque éclaire enfin le rapprochement des cœurs et montre à l'Europe déjà remplie du bruit de nos victoires , les autorités constituées de la république française gouvernant de concert par la justice et la confiance , un peuple de héros !

Le conseil arrête l'impression de ce discours au nombre de six exemplaires pour chaque membre ; et sur la proposition de Philippe Delville , il déclare que les Français , vainqueurs du despotisme dans la journée du 10 août , ont bien mérité de la patrie. Cette déclaration sera proclamée en présence des armées.

Le directoire répond au message qui lui fut fait relativement à la marche extraordinaire des troupes et aux adresses publiées au nom des armées. C'est d'après l'itinéraire communiqué par le général Richepanse , que le commissaire Lesage a tracé aux troupes l'ordre de leur marche. Il ignoroit la destination des détachemens ; le bruit commun indignoit Brest. Le général Richepanse avoit été commandé par le général Hoche , pour s'y rendre à la tête de quatre régimens de chasseurs , en passant par Alençon et Chartres : Richepanse ignoroit la loi qui défend aux troupes l'approche de la commune où réside le corps législatif : son dessein même avoit été de les faire passer par Paris ; la seule considération qui le retint , fut la crainte que Paris , par sa population et son luxe , ne devint pour le soldat une nouvelle Capone.

Les éclaircissemens précédens résultent des déclarations faites par Richepanse et Lesage. Quant au général Hoche , il a véritablement reçu ordre de transporter à Brest les troupes nécessaires pour une expédition maritime.

L'armement de cinq cents brigands à Chartres est une fable inventée par la malveillance pour troubler l'harmonie qui doit régner entre les deux premières autorités constituées de la république.

Quant aux adresses de l'armée d'Italie , deux seulement furent envoyées aux autres armées : le reste ne fut destiné qu'au directoire. Il a chargé le général en chef de réprimer ces écarts du courage et du civisme des défenseurs de la liberté.

Au reste , le directoire trouve la cause de cette inquiétude générale qui tourmente et les armées et les républicains , dans la pénurie trop connue du trésor public , dans la persécution et l'assassinat même des acquéreurs de biens nationaux , dans l'audace des émigrés et des prêtres fanatiques , qui prêchent hautement la révolte , dans les feuilles périodiques vendues à Blankembourg , dans les calomnies dirigées contre les plus habiles généraux de la république , dans l'intérêt que les ennemis de la liberté affichent en faveur des gouvernemens ennemis , dans la crainte de voir s'éloigner une paix si long-tems attendue , etc.

Le directoire déclare , en terminant son message , qu'il usera de tous les moyens que la constitution met en son pouvoir pour sauver la république , et qu'il se croiroit coupable s'il inspiroit au corps législatif une fausse sécurité sur la situation actuelle de la France.

Bailli demande l'impression de ce message et son renvoi à la commission des inspecteurs.

Lamarque , sous prétexte de combattre la seconde partie de cette proposition , tire de sa poche un long discours écrit , dans lequel il fait la censure de la commission des inspecteurs et l'apologie du directoire. Le conseil lui-même , selon l'opinant , n'avoit pas le droit d'interroger le gouvernement sur la marche des troupes ; le directoire n'est pas sous la dépendance du corps législatif (violens murmures) ; Hoche et Bonaparte ont été calomniés par le rapporteur de la commission des dépenses sur la disposition des fonds prélevés en pays conquis...

La Carrière : Voici les preuves de la commission ; je les dépose sur le bureau.

Après une longue agitation , au milieu de laquelle Talot a été rappelé nominativement à l'ordre , Lamarque vote des remerciemens au directoire pour la modération qu'il a marquée en repoussant les soupçons injurieux que la commission des inspecteurs s'est permis d'élever contre la majorité des membres du gouvernement.

L'impression , s'écrie-t-on !

Vaublanc : On ne peut imprimer un discours dans lequel un représentant du peuple ose avancer que le corps législatif n'a pas le droit de surveiller la conduite du directoire.

C'est la constitution elle-même qui donne ce droit de surveillance au corps législatif. Quant aux émigrés , au fanatiques , aux assassins , je m'étonne que le directoire les dénonce quand il doit les punir. Si nous avons un tort à cet égard , c'est d'avoir donné au directoire un droit monstrueux , celui de vie et de mort sur des individus que les tribunaux seuls devoient juger. Je demande l'ordre du jour sur l'impression d'un discours qui n'est propre qu'à rallumer les haines , accroître les dissensions , au moment même où votre président venoit d'inviter , dans un discours éloquent , les autorités constituées à la concorde.

Lamarque : Je désavoue ce qui peut avoir choqué dans mon opinion.

Le conseil ferme la discussion , arrête l'impression du message , sa communication au conseil des anciens , et son renvoi à une commission composée des représentans Thibaudeau , Pastoret , Emery , Boissy-d'Anglas , Siméon et Jourdan (des Bouches-du-Rhône).

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE DUPONT DE NEMOURS.

Séance du 23 thermidor.

Le conseil approuve une résolution qui annule la nomination d'un juge de paix , faite par l'assemblée primaire du canton du Grand-Bernard , département du Mont-Blanc : ce juge de paix n'avoit pas l'âge requis par les lois.

La commission chargée d'examiner la résolution du 22 messidor , relative aux malheureux fugitifs de Toulon , trace un tableau pathétique des maux soufferts par ces infortunés : victimes des fureurs du 31 mai , ils se virent forcés de de chercher , sur un sol étranger , le repos que leur refusoit la patrie déchirée elle-même par des tyrans sans pudeur. Ils rentrent aujourd'hui en foule sous les bannières de la liberté , et bénissent le retour de la justice qui les rend à la vie. Le rapporteur propose l'adoption. Le conseil ajourne.